

PAR MOHAMED BOUHAMIDI
mbouhamidi2001@yahoo.fr

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz a préparé les projets de décrets «ouvrant» le capital de Sonelgaz sur la base d'une loi de 2001. De cette Assemblée populaire nationale, nous garderons le souvenir d'une chambre qui a voté les lois les plus dangereuses pour le pays et son avenir. Rappelez-vous la loi sur les hydrocarbures. Pour cette dernière, le président a pris sur lui de la corriger à temps. Tant mieux. Imaginez qu'elle soit restée en l'état. Nous aurions offert aux multinationales un cadeau qu'aucun autre pays n'a concédé même sous les pires pressions. Aujourd'hui, malgré l'occupation de leur pays, des voix irakiennes nombreuses s'élèvent pour dénoncer les dernières mesures concernant le pétrole les qualifiant de mesures de pillage. Les Américains ont dû payer le prix du sang pour arriver à cette position hégémonique sur l'Irak.

Les mesures d'abandon de notre souveraineté sur le secteur de l'énergie ne correspondaient à aucun besoin, pas même financier puisqu'à l'époque les prix du pétrole partaient à la hausse et que nous avions 20 milliards de dollars dans les caisses. Ces ministres-experts ramenés des institutions internationales, complètement ancrés dans les dogmes du libéralisme et de la mondialisation à l'américaine, ont agi en idéologues du marché. Leur passage au pouvoir s'est traduit par la chute dramatique de la part de l'industrie dans la formation du produit intérieur brut, par une fragilisation de la sécurité alimentaire de l'Algérie, par une dépendance accrue à l'égard des hydrocarbures, par la manipulation des chiffres sur le chômage en faisant passer des emplois précaires et rémunérés au tiers du smig pour de vrais emplois, etc., etc.

Tout comme pour les hydrocarbures, il faut lancer un débat réelment national sur le secteur de l'énergie et sur toutes les options économiques. La nouvelle stratégie industrielle ne nous ramènera rien si les petits comités l'ont préparée sur les bases des mêmes dogmes néo ou ultra libéraux. Personne n'y gagnera, ni les travailleurs, ni les industriels, ni le secteur agricole. Pire, l'Etat national produit de la guerre de Libération risque au mieux de devenir un Etat croupion, au pire d'implorer sous les effets pervers de cette politique sur le tissu social et sur l'attachement à la nation. La décennie rouge nous a suffisamment prouvé l'affaiblissement du sentiment national sous l'effet des crises sociales et la montée en puissance de sentiments supranationaux. Les haragas qui préfèrent la mort à l'Algérie nous préviennent dramatiquement des périls déjà en œuvre.

M. B.

periscoop2007@yahoo.fr

Le Soir d'Algérie - Dimanche 25 février 2007 - Page 2

QUAND OULD ABBES CHANGE D'HABITUDES

Les habitués du palais d'El Mouradia ont remarqué que le ministre de la Solidarité nationale ne s'y présente plus. Habituellement, Djamel Ould Abbès amenait lui-même le courrier de son département à la présidence de la République. Fait insolite qui a longtemps animé les discussions des cadres de cette institution. Les mauvaises langues attribuent la «mise en quarantaine» du ministre de la Solidarité nationale au fait que son nom ait été mêlé à l'affaire Khalifa.



Bouteflika à Oran



Le chef de l'Etat reprendra très bientôt les visites de travail et d'inspection dans différentes wilayas du pays, a-t-on appris de source généralement bien informée.

Le périple commencera par la ville d'Oran, croit savoir notre source qui précise qu'à El-Bahia de nombreux chantiers sont en voie d'achèvement pour être inaugurés par le chef de l'Etat.

Khalida Toumi à la barre



La ministre de la Culture, M^{me} Khalida Toumi, est attendue aujourd'hui au niveau du tribunal correctionnel d'Alger, section diffamation, en qualité de prévenue dans une affaire relative à l'office du Parc national de Tassili. Selon des sources proches du dossier, M^{me} Toumi est citée par la défense pour s'expliquer et donner plus d'arguments au sujet des propos qu'elle avait tenus à l'Assemblée nationale concernant une question posée par un parlementaire d'El-Islah sur des fouilles assurées par des anthropologues et historiens au niveau du site El-Mankhar, au Tassili. Il semblerait que M^{me} Toumi aurait porté de graves accusations contre une équipe de chercheurs allemands.

La Creg nous écrit

Dans le numéro 4932 daté du 23/24 février 2007, le billet "Bazooka" est basé sur deux affirmations erronées livrées en introduction.

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) tient à apporter les corrections suivantes :

1 - La Creg "vient d'informer" à travers la rencontre avec les producteurs d'électricité organisée en date du 19 février 2007 sur l'évolution du cadre réglementaire du secteur de l'électricité et la distribution du gaz (contenu de six décrets exécutifs publiés au JO du 29 novembre 2006), et non pas sur "l'ouverture du capital de Sonelgaz" tel que mentionné dans le billet (voir le communiqué de presse de la Creg ci-joint et distribué aux journalistes présents à la rencontre).

2 - La Creg n'a pas pour prérogative la privatisation des entreprises publiques comme affirmé. Pour plus de détails sur ce point ainsi que sur la réorganisation de Sonelgaz, nous vous renvoyons vers la loi 02-01 du 05 février 2002.

La directrice

le HIC

lehic.dz@hotmail.com

URANIUM ENRICH!
AHMAD NEJAD NE CÈDE PAS



Hic